

L'intersyndicale reçue par les conseillers du Premier ministre

Suite à notre courrier du 5 septembre dernier, les deux conseillers auprès du Premier ministre, Franck Von Lennep, conseiller santé, protection sociale, politiques sociales et Grégory-Hugues Frély, conseiller technique sécurité intérieure ont reçu l'intersyndicale durant deux heures.

Notre but était de dénoncer les dix mois d'inertie de l'administration sur le chantier de la réforme de la filière scientifique de la police nationale.

La révision de la doctrine d'emploi, qui englobe le volet «sécurité », tout comme la réforme structurelle et statutaire n'ont que peu, voire pas évolué. Les mesures catégorielles sont très insuffisantes, le volet «retraite » avec primes intégralement incluses dans le calcul de la pension de retraite et départ anticipé sont absents.

Le ministre de l'Intérieur défendra un statut spécial pour les policiers actifs, les policiers municipaux et les pompiers, mais pas pour les policiers scientifiques. Face à cette impasse, l'intersyndicale a souhaité saisir et alerter l'échelon supérieur : Matignon.

Après avoir présenté l'historique des légitimes revendications statutaires par rapport à la pénibilité et la dangerosité de notre métier, nous avons exposé la situation actuelle de la filière.

Le constat est limpide : chaque ministère, chaque direction reconnaît nos revendications comme légitimes mais les actes ne suivent pas. Tout le monde se renvoie la balle depuis de trop nombreuses années, que ce soit la DGPN, la DGAFP, la direction du budget, les ministres, leurs secrétaires d'État, leurs conseillers...

Nous avons également évoqué les déclarations du Haut-commissaire aux retraites, Monsieur Jean-Paul Delevoye qui prévoit "des départs anticipés pour les fonctions dangereuses exercées dans le cadre de missions régaliennes". Il précise que

dans ces métiers, "l'État doit en effet disposer de fonctionnaires en pleine possession de leurs capacités physiques et par conséquent relativement jeunes".

Il inclut dans cette liste les policiers, les surveillants de l'administration pénitentiaire, les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, ainsi que les sapeurs-pompiers professionnels, les douaniers ou les policiers municipaux. Pas un mot pour les policiers scientifiques, alors même qu'il paraît illusoire de faire travailler sous le régime de l'astreinte des personnels jusqu'à 62 ans.

Nous avons alors débattu sur l'aspect «missionnel » de la réforme Delevoye qui consiste à accorder un avantage pour la retraite en fonction de la mission réelle des agents. Nous revendiquons le même traitement pour la filière scientifique que pour la filière active au titre d'une pénibilité identique. Quelle différence peut se justifier entre un policier affecté en IJ par rapport à un policier scientifique? Aucune.

Nous avons fait part à nos interlocuteurs de l'exaspération de la filière, photos de rassemblements à l'appui et en citant des témoignages d'interventions ou d'astreintes.

Même si aucun engagement n'a été avancé, le conseiller sécurité sous-entend qu'il existe des leviers. Il nous fait savoir que les échanges de notre audience seront transcrits à son homologue du ministère de l'intérieur et nous recommande de nous rapprocher de notre ministère de tutelle. Il remarque et apprécie la convergence revendicative des trois syndicats représentatifs de la police scientifique.

L'intersyndicale projette d'organiser des actions ciblées pour faire valoir ses revendications et son impatience à les voir prises en compte. Le but est également de mettre la pression au ministère de l'Intérieur alors qu'une réunion est programme avec le Secrétaire d'État, le 25 novembre prochain.

Benjamin GAYRARD Secrétaire Général -SNPPS- Xavier DEPECKER Secrétaire National PTS -SNIPAT- Nathalie MAKARSKI Secrétaire Générale -SNAPATSI-